

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL
ET DES RIVAGES LACUSTRES

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 1993

DELIBERATION N° 6

Opérations d'acquisitions approuvées

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de surface de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'Administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.

Le programme pluriannuel d'acquisition s'effectue dans la limite des prix fixés par le service des Domaines.

Surface

I - MANCHE - MER DU NORD

HAUTE NORMANDIE

Seine Maritime

1 . Valleuse d'Antifer

LA POTERIE CAP D'ANTIFER
LE TILLEUL

100 ha

BASSE NORMANDIE

Calvados

2 . Marais de Ver sur Mer

VER SUR MER
MEUVAINES

120 ha

3 . Omaha Beach

STE HONORINE DES PERTES

10 ha
(extension)

II - ATLANTIQUE - BRETAGNE

BRETAGNE

Côte d'Armor

4 . Beauport Kerarzac

PAIMPOL
PLOUEZEC
KERFOT

60 ha
(extension)

5 . Landrellec-Bringuiller PLEUMEUR BODOU 20 ha ✓
TREGASTEL (extension)

AQUITAINE

Gironde
6 . Vire Vieille LACANAU 490 ha ✓
(Rive Orientale du Lac de Lacanau)

III - MEDITERRANEE

LANGUEDOC ROUSSILLON

Pyrénées Orientales
7 . Mas de l'Isle LE BARCARES 25 ha
(extension)

Aude
8 . L'Oustalet FLEURY D'AUDE 600 ha
(extension)

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Bouches du Rhône
9 . Etang de Bolmon MARIGNANE 100 ha
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES (extension)

10 . Massif de la Nerthe 60 ha
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES (servitude)

Var
11 . Bois de Courbebaisse 2 ha
LE PRADET (extension)
12 . Font Brun 25 ha
CARQUEIRANNE (extension)

IV - CORSE

Corse du Sud
13 . Golf de Porto - Caspiu 105 ha
OSANI (extension)